Mobilité en entreprises

Stratégie d'accompagnement de CSMA

La Mobilité sur le territoire

❑ **Deux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) sur le territoire de l'Agglo :**

- **Région des Pays de la Loire** pour les services de transports collectifs hors ressort territorial / en transit (lignes régulières ALEOP, transport ferroviaire, etc.) + Transport A la Demande + mobilités partagées
- **Clisson Sèvre et Maine Agglo** pour les services de transports collectifs intra ressort territorial + transports scolaires + mobilités actives (vélo) + mobilités partagées + mobilité solidaire

❑ **Mise en œuvre des Bassins de Mobilité à l'échelle régionale :**

- Clisson Sèvre et Maine Agglo est intégrée au **Bassin de Mobilité de « Centre Loire-Atlantique »** (11 collectivités dont Nantes Métropole)
- Élaboration d'un **Contrat Opérationnel de Mobilité** pour une durée de 5 ans, avec une dimension opérationnelle de solutions de mobilité complémentaires proposées aux habitants

L’ offre régionale de services en matière de mobilité

- **ALEOP, l’offre de transport régionale interurbaine** :
  - La Région des Pays de la Loire organise et finance le réseau régional de transport interurbain pour faciliter les déplacements quotidiens des ligériens en partenariat avec les AOM locales :
    - Réseau de train TER Pays de la Loire
    - Réseau de car ALEOP
    - Navette maritime Ile d’Yeu – Fromentine

https://aleop.paysdelaloire.fr/

  - Sur Clisson Sèvre et Maine Agglo, un réseau de desserte de 11 lignes régulières

Clisson Sèvre et Maine Agglo

53 station(s)...

06	Nantes - Cholet
08	Nantes - La Roche-sur-Yon - Les Sables-d'Olonne
09	Nantes - Luçon - La Rochelle
IC-NB	Intercité Nantes - Bordeaux
T2	Nantes - Vertou - Clisson
304	Gétigné - Aigrefeuille - Nantes
331	La Regrippière - Nantes
332	Château Thébaud - Vertou
362	Vieillevigne - Nantes
70	Les Herbiers / Montaigu / Nantes
90	Nantes / Montaigu / La Chataigneraie

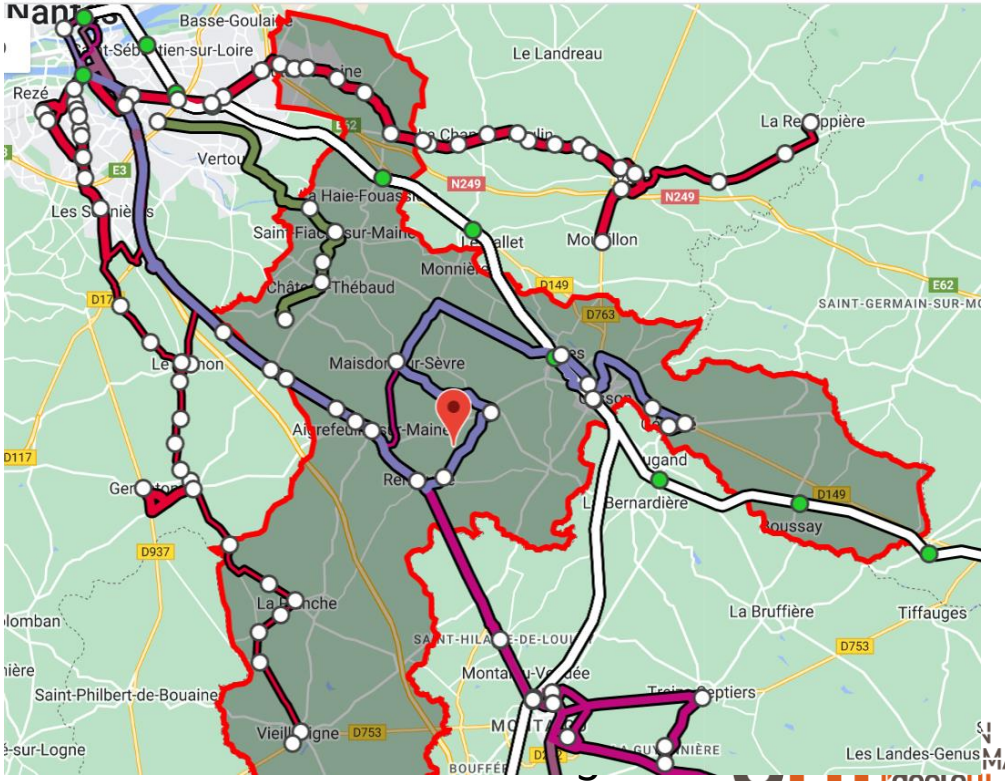

Clisson Sèvre et Maine Agglo - Compétence Mobilité

- **<u>Stratégie communautaire définie dans le cadre du Plan Global de Déplacements (PGD)</u>** :

  - **<u>Adopté</u>** le 28 janvier 2020
  - **<u>Objectif principal</u>** : Maintenir un volume constant de déplacements en voiture (niveau de 2015) en proposant de nouvelles solutions de mobilité (transports collectifs, mobilités actives, mobilités partagées)
  - Une des 26 actions du PGD est également d' **<u>« Inciter les acteurs économiques à mieux prendre en compte la mobilité de leurs salariés »</u>**

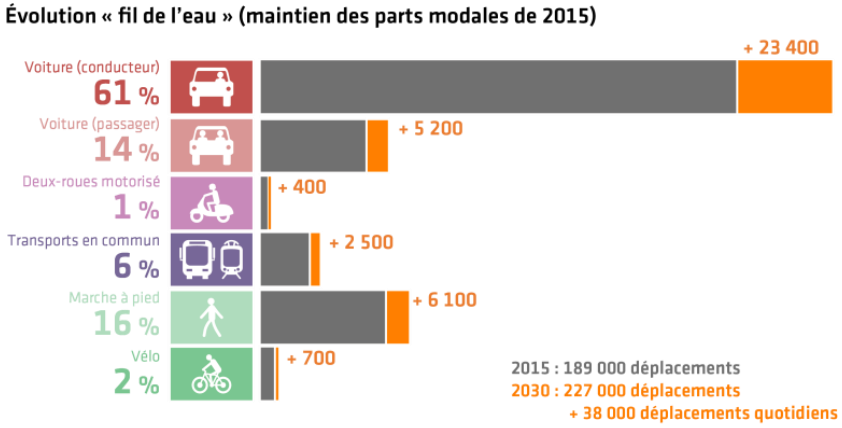

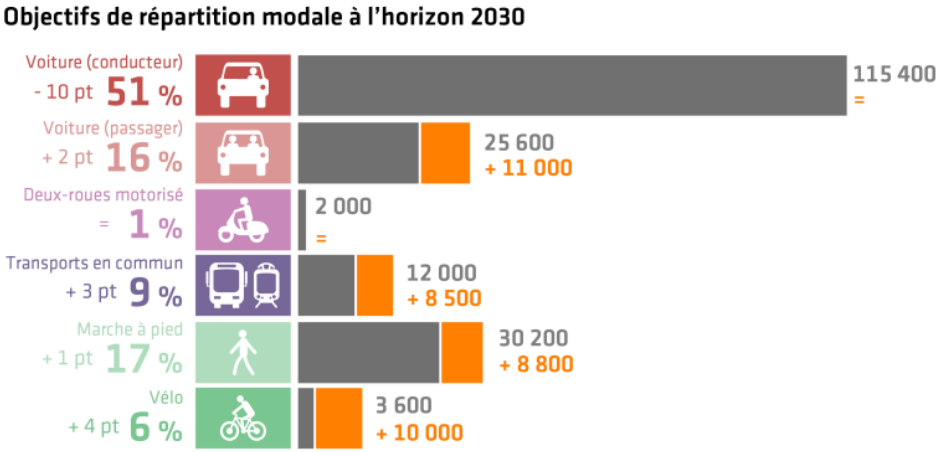

Clisson Sèvre et Maine Agglo - Compétence Mobilité

❑ **Actions réalisées :**

- **Gares** : Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Clisson + Halte de La Haye-Fouassière + Station Tram-Train de Gorges
- **Abris-vélos sécurisés** : Gorges, Clisson, La-Haye-Fouassière
- Adhésion **Ouest'Go**
- **Défi Mobilité** en Pays de la Loire
- Déploiement du **Schéma Vélo communautaire** (conformément à la priorisation budgétaire des travaux jusqu'en 2024) (*exemple : Saint-Fiacre, Clisson, Gétigné RD149, liaison SHC – Clisson, liaison SLC – Gorges, etc.*)

❑ **Actions en cours :**

- Réalisation du **Plan de Déplacements Administration** (PDA) de la collectivité
- Accompagnement dans la création des **groupements d'employeurs des PA**
- **Étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs**, en parallèle et en complémentarité avec le déploiement d'une offre socle régionale (TAD, transports ferroviaires, lignes régulières)

❑ **Actions préparées (PGD & PCAET) :**

- **Location longue durée de VAE** pour les habitants : **démarrage prévu en septembre 2022**
- Déploiement des **solutions de covoiturage** en lien avec la Région **: à venir**
- Accompagnement et soutien dans la réalisation de **Plans de Mobilité Entreprise / Inter-entreprises**

Action « Inciter les acteurs économiques à prendre en compte la mobilité de leurs salariés »

- **Depuis la Loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019, les employeurs doivent intégrer les mobilités dans les négociations annuelles (NAO).**

- À défaut d'accord, l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PMD) s'impose pour les différents sites.

- **Pour rappel (article L. 3261-2 du code du travail),** l'employeur doit prendre en charges, dans certaines conditions et certaines limites, une partie du prix des abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (transports publics ou location de vélo).

- Un PDM est une démarche progressive, évolutive et concertée.

Action « Inciter les acteurs économiques à prendre en compte la mobilité de leurs salariés »

- **Depuis la Loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019,** l'employeur **peut** prendre en charge tout ou partie des frais engagés :
  - Des véhicules hydrogènes
  - Au titre du « forfait mobilités durables ».

- **Forfait Mobilités Durables :** nouveau dispositif pour la prise en charge des frais de transport personnel des salariés effectués :
  - Avec leur vélo ou VAE personnel
  - En tant que conducteur ou passager en covoiturage
  - A l'aide d'autres services de mobilité partagée.

- **Montant maximum pour les deux prises en charge** (obligatoire et facultative) = 400 € / an

- **Exonération** d'impôts pour les salariés et de charges sociales pour les employeurs

// l'incitation sur les trajets covoiturage

Jusqu'au 31/12/22

Aléop, c'est aussi le covoiturage !

Pour les conducteurs et les passagers la Région des Pays de la Loire participe aux frais des trajets domicile-travail via les applications gratuites BlaBla Car Daily, Karos, Klaxit et Mobicoop. Une subvention est versée par trajet et par personne transportée, elle est calculée selon les modalités suivantes :

- 6 trajets passagers maximum par conducteur et par jour,
- Une indemnité de 2 € par trajet passager jusqu'à 20 km, puis 0,10 € par km au-delà, jusqu'à un plafond de 5€ par trajet passager.
- Pour tous les covoitureurs de plus 18 ans et plus
- Pour les trajets de plus de 2 km, dont le départ et l'arrivée sont dans la région des Pays de la Loire.
- **Les trajets internes aux métropoles de Nantes, Angers, Le Mans et de l'agglomération de Cholet sont exclus.**

L'inscription se fait directement sur l'application de l'opérateur choisi.
Aide régionale déduite des échanges financiers passagers <> conduct

BlaBlaCar Daily

KAROS

klaxit

mobicoop
la mobilité partagée

Actions co-construites Entreprises et CSMA

- Retours d'expérience sur le Plan de Déplacements Administration (PDA)
- Amorcer la mise en relation entre les entreprises du Parc d'Activités >> coopération
- Formaliser des actions mobilités à long terme dans l'entreprise, dans le cadre d'un PDM
- Mise en relation avec des acteurs de la mobilité du territoire
- Liens vers les ressources : ADEME en particulier
- Préparer le Défi Mobilité en Pays de la Loire : Retour d'expériences + relai des initiatives
- Programme Objectif Employeur Pro Vélo : gratuité du diagnostic de démarrage
- Mettre en œuvre le FMD dans l'entreprise
- Mobilisation pour l'étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs (échanges nécessaires sur les besoins, sur les capacités techniques et financières de la collectivité, sur le Versement Mobilité, etc.)

// Le défi Mobilité pour amorcer

Le défi mobilité en Pays de la Loire, une semaine pour valoriser et tester les modes de déplacements écomobiles vers l'école et le travail.

- Porté par l'association Alisée
- Financé par la Région Pays de la Loire et l'ADEME

Le défi en chiffres

- 40 territoires ambassadeurs du défi dont Clisson Agglo
- + de 7 000 participants en 2021
- 250 employeurs / 50 écoles (édition 2021)
- Près de 400 000 km parcourus en modes écomobiles (2021)

Contact : julien.le-floch@alisee.org